

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER  
À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-380  
CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER LA  
CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS  
RÉSIDENTIELLES**

**AVIS** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 23 avril 2024, le conseil a adopté le règlement suivant.
  - Règlement numéro 2024-M-380 concernant le programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.
2. L'objet du règlement est d'établir un programme d'aide financière aux fins de favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.
3. Le règlement précité doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il prévoit que la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée excède le montant le plus élevé entre 25 000 \$ et 1% du total des crédits prévus au budget de la Ville pour les dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier en cours.
4. Conformément à l'article 84.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute personne qui souhaite s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit, dans les trente jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au 26 mai 2024, faire connaître par écrit son opposition au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par courriel à [ministre@mam.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mam.gouv.qc.ca) ou par la poste à :

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales  
Édifice Jean-Baptiste de la Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Aile Chauveau  
4e étage  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050

5. Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 23 avril 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures

à 12 heures (midi) (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 avril 2024.

Anny Després, greffière adjointe